



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°27 du : 7 octobre 2020

Délibération n° : 2020.016

Page 1 sur 2

Objet : Mise à jour des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2020, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Vallouise-Pelvoux le 07 octobre 2020 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5 / 5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Présent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Présent
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3 / 4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Présent
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Excusé</i>	Maxime BERARD	<i>Excusé</i>
Hervé WADIER	<i>Excusé</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 1 / 2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>	Marie BAILLARD	<i>Absente</i>
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absent</i>

Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et validant ces statuts ;

Les recommandations du service de légalité de la préfecture des Hautes-Alpes ;

La mise à jour des statuts joint à la présente délibération.

CONSIDERANT

Qu'un travail réglementaire a été entrepris avec le service de légalité de la préfecture Hautes-Alpes ;

Qu'il semble opportun de mettre à jour les statuts selon les préconisations de la préfecture des Hautes-Alpes.

AR Prefecture

005-200052801-20201007-2020016STATMAJ-DE
 Reçu le 12/10/2020
 Publié le 12/10/2020

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 - Briançonnais - Ecrins - Guillestrois - Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°27 du : 7 octobre 2020

Délibération n° : 2020.016

Page 2 sur 2

Objet : Mise à jour des statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		9	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			9		
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Valide la mise à jour des statuts ;

Décide de notifier aux 3 EPCI les statuts mis à jour, afin qu'ils soient votés en leurs instances décisionnelles dans un délai réglementaire de 3 mois ;

Décide qu'après vote de cette mise à jour par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et les 3 EPCI, que les statuts soient adressés en préfecture pour qu'un nouvel arrêté soit pris ;

Autorise le Président du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras à signer ces statuts mis à jour et de prendre tous les mesures et disposition nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY

